



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 29 octobre 2014 à 20h30 au
Complexe communal du Léman.

La 23ème séance de la présente législature 2011-2016 et sixième de cette année 2014 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Benito Quintas, Président pour cette année 2014-2015, qui adresse à toutes et à tous, ainsi qu'au public présent, une cordiale bienvenue.

M. le Président commence par une citation d'Arthur Godfrey sur les impôts, en référence à l'un des préavis qui sera déposé aujourd'hui : « Je suis fier de payer des impôts, mais la seule chose c'est que je pourrais être tout aussi fier avec seulement la moitié de la somme ».

Nous avons 11 points à l'ordre du jour et celui-ci sera suivi, à moins d'une intervention.

1. Appel

Effectif du Conseil

57

Excusés

18

Mmes Corminboeuf, Diserens, Grzelak-Guidon, Le Blanc, Parent
Poli et Romanzini
MM. Affolter, Bochud, Gardet, Gygax, Jungen, Piller, Ribeiro,
Richards, Ruegg, Spaccapietra et Wirth

Absents

1

M. Hunziker

Présents

38

Majorité absolue

20

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2014

PV no 05/2014 du 3.09.2014.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

M. Jaton : à la page 6, il ne s'agit pas du règlement sur le développement durable, mais sur notre règlement sur les constructions.

M. Allemann : à la page 3, il ne s'agit pas de la dépose de la pépite, mais de la pose.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 05/2014 du 3.09.2014 est accepté par voix 34 voix et 3 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

Communications du bureau :

M. le Président revient sur quelques éléments qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- Le 6 septembre 2014, sortie du conseil communal. La participation était dans la moyenne des autres années, malgré la concurrence du meeting aérien de Payerne.

En première partie de la matinée, cap sur le chef-lieu de notre district où nous avons visité les installations des TL à « Perrelet » à Renens. En seconde partie de la matinée, cap sur le chef-lieu de notre canton pour visiter l'Hôtel de Ville de Lausanne où nous avons été reçus très chaleureusement par la Municipale, Mme Laurence Germond. Le déjeuner a été servi au restaurant du Musée Olympique, avant de rentrer à Saint-Sulpice par différents moyens : bus, à pieds ou en bateau. La soirée s'est terminée par la traditionnelle raclette au carnotzet communal.

- Le 25 septembre 2014, croisière des aînés. Très belle journée à bord du bateau « Lausanne » de la CGN ;
- Le 28 septembre 2014, votations fédérales. Taux de participation de 62,55 %, les 2 initiatives ayant été rejetées à Saint-Sulpice (TVA discriminatoire et caisse publique) ;
- Toujours le 28 septembre 2014, cap sur l'ouest en mobilité douce. Journée ensoleillée et taux record de participation, env. 23000 participants ;
- Le 4 octobre 2014, présentation, nominations et exercice du SDIS Chambronne sur la Place François Silvant à Ecublens ;
- Le 8 octobre 2014, Séance d'information sur l'avancement du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) avec une grande assistance au Centre des congrès de Beaulieu à Lausanne.

M. le Président communique les dates suivantes:

- Dimanche 30 novembre 2014, votations fédérales sur 3 objets à savoir : initiative populaire du 19 octobre 2012 « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (Abolition des forfaits). Initiative populaire du 2 novembre 2012 « Halte à la surpopulation – oui à la préservation durable des ressources naturelles ». Initiative populaire du 20 mars 2013 « Sauvez l'or de la Suisse (initiative sur l'or) ;
- Le mercredi 3 décembre 2014, prochaine séance du conseil qui aura lieu à la salle du conseil à 20h30.

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic : Le bureau du SDOL organise le samedi 6 décembre prochain, de 9h30 à 13h30 sur la Place du Marché à Renens, la 1^{ère} édition des « Rendez-vous de l'Ouest » avec comme thème le lancement du Plan Directeur Intercommunal. Ce nouveau concept qui se déroulera sous tente, remplace le marché du SDOL qui avait lieu à l'EPFL.

CIGM : en septembre 2013 les municipalités de Lausanne, Prilly et Renens décident de lancer les études pour un éventuel futur centre sportif à Malley. En décembre 2013, le Conseil d'Etat accepte le principe d'une participation de CHF 30 millions pour le financement du nouveau complexe. En hiver 2014-2015, les municipalités des communes propriétaires (Lausanne, Prilly et Renens) demandent à leur Conseil respectif, l'autorisation de cautionner l'emprunt. Le 25 septembre 2014, lors de l'Assemblée générale de Lausanne-Région qui s'est tenue à Paudex, le bureau de coordination a soumis la question suivante : Les Municipalités des communes membres de Lausanne Région acceptent-elles d'entrer en matière pour une participation aux charges d'exploitation du futur centre sportif de Malley ? Considérant la décision favorable des communes propriétaires, les 26 autres municipalités de Lausanne-région s'engagent à soutenir la réalisation du nouveau centre sportif. Elles présenteront aux Conseils communaux respectifs, le projet de participation aux charges d'exploitation, plafonnées à CHF 2 millions (valeur 2014) d'ici le 20 juin 2015. Actuellement, la participation de Saint-Sulpice est de CHF 5.- par habitant (3378 habitants).

M. Allemann : Réfection rue du Centre/Secteur Ouest-Champagny : le changement de l'éclairage public, la pose du tapis, la réfection du trottoir côté sud ainsi que la stabilisation du talus sont désormais terminés. La plantation des diverses essences de la haie paysagère a pu se faire comme prévu à mi-octobre. Ce chantier est donc terminé, à l'exception du marquage

des lignes qui se fera très prochainement et de la pose d'un ilot côté RC1 qui se réalisera en début 2015.

La pose de l'enrobé sur la partie supérieure du chemin de l'Ochettaz a été effectuée durant la première semaine des vacances scolaires d'automne. Le nouveau chantier, en face du chemin du Cimetière, nous a contraint de reporter la pose du goudron sur le carrefour de quelques mois, vu l'état du trottoir côté est et les nombreux engins de chantier manœuvrant sur ledit carrefour.

L'entreprise Losinger démontrera la grue actuellement en fonction à la fin du mois de novembre, ce qui permettra aux élèves de 1-2 H de réintégrer leurs anciens locaux à la mi-décembre. D'un commun accord entre la Municipalité et la Direction des écoles, ce déménagement s'effectuera le samedi 13 décembre ; les enfants des trois classes enfantines seront mis en congé le vendredi 12, l'après-midi, et le lundi 15, le matin, afin de permettre aux enseignantes d'effectuer ce déplacement dans les meilleures conditions.

M. Jaton : Une présentation a été faite sur l'état financier de la construction du collège. A ce jour, quelques dépassements sont présentés en relation avec certaines exigences des utilisateurs de ce futur collège.

Mme Merminod : Au sujet du déplacement des enfants non accompagnés depuis l'UAPE jusqu'au bus, après en avoir discuté avec la Directrice, les enfants se déplacent effectivement seuls et cela correspond au règlement. Durant les deux premières semaines, ils ont été formés, coachés et, en ce qui concerne les récalcitrants, les parents ont été avertis, afin qu'ils parlent avec leurs enfants, mais une surveillance est maintenue. Pour terminer, les orgues du Temple vont être changées et un groupe de travail a été constitué, soutenu par un expert fédéral. Un orgue a été choisi et sera présenté aux monuments historiques avec la présence du facteur d'orgue. Parallèlement, une association a été créée dans le but de récolter de l'argent et la Municipalité prévoit de participer pour un montant d'environ CHF 300'000.-.

4. Préavis municipal no 07/14 «Règlement communal fixant le tarif des émoluments du contrôle des habitants »

Mme Burrus a présidé la commission et M. le Syndic Alain Clerc représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Wessner, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion :

M. del Boca : j'ai été surpris par l'article 6 à savoir « Le Conseil communal délègue à la Municipalité la compétence d'adapter les tarifs des émoluments indiqués dans le présent règlement ». Je voulais savoir si légalement cela était possible et suis allé consulter le règlement type et, suite à cette consultation, je propose l'amendement suivant :

Modification de l'article premier, lettre h, chiffre 3, CHF 10.- est remplacé par CHF de 15.- à CHF 30.- ;

Modification de l'article premier, lettre i, chiffre 3, CHF 10.- est remplacé par CHF de 15.- à CHF 30.- ;

Mme Burrus : j'aime bien la remarque de M. del Boca parce qu'en fait, la commission s'était aussi posée la question. Vu que la Municipalité avait déjà demandé l'aval du Canton, nous pouvions admettre de le laisser tel quel.

M. Clerc Laurent : il faut savoir de quel volume on parle. Si on parle de 100 actes par an ou 1000, cela n'a pas le même impact et cela ne va pas changer le budget communal.

M. Brandt : je m'inscris dans le même raisonnement que M. del Boca. Nous retrouverons le même problème dans le cas des bourses musicales. Certains règlements utilisent un système qui permet, dans le cas d'une recherche compliquée, la tarification à l'heure ou par ¼ d'heure. Il faudrait attendre 1 mois de plus, afin que les juristes cantonaux prennent position.

M. Chappuis : je souhaiterais un renseignement complémentaire, à savoir sur la protection des données personnelles. Est-ce que n'importe quelle personne peut approcher le contrôle des habitants pour obtenir des données à but commercial, car rien n'apparaît dans ce règlement ?

M. le Syndic : pour répondre à la première des interrogations, il y a plus de quelques années que nous avons eu un cas de recherche compliquée. Pour répondre à M. Chappuis, il y a une

nouvelle loi sur la protection des données et il est évident que le contrôle des habitants ne va pas donner des renseignements à quiconque.

M. Brandt : il existe la loi cantonale sur le contrôle des habitants et donc une base existe.

M. del Boca : je souhaite maintenir mon amendement.

M. Clerc Laurent : dois-je comprendre que cela ferait 100 % d'augmentation ?

M. del Boca : la recherche simple passerait de CHF 8.- à CHF 10.- et le même prix pour la recherche compliquée c'est ce qui me paraissait bizarre.

Mme Burrus : le pouvoir de la Municipalité était de juger après un an si le contrôle des habitants était accaparé par des demandes importantes avec la possibilité, dans ce cas, de modifier le règlement.

M. le Syndic : il est bien mentionné dans le rapport de la commission que la Municipalité a la possibilité de modifier le contenu de l'article 6, le cas échéant en déposant un amendement. Mais c'est avec plaisir que la Municipalité accepte l'amendement de M. del Boca ce soir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 07/2014;
- vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide par 22 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions

- d'accepter l'amendement tel que proposé et

Décide à l'unanimité

- d'adopter le règlement sur le contrôle des habitants ;
- de porter au budget 2015 et suivants la somme de CHF 7'000.- au crédit du compte 620.4313.

5. Dépôt du préavis municipal no 09/14 « Adoption d'un règlement communal relatif à l'octroi de subvention pour les études musicales »

La Municipalité a un complément à apporter.

Mme Merminod : à la page 3 et à la page 5 du préavis, « c'est une somme d'environ CHF 10000.- que la Municipalité va inscrire au budget 2016 et non 2015 ».

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

6. Préavis municipal no 10/14 « Impôts communaux – Arrêté d'imposition pour l'année 2015 ».

M. Dijamatovic a présidé la commission et M. le Syndic Alain Clerc représentait la Municipalité accompagné de Mme Pittolaz, boursière communale. M. le Président donne la parole à Mme Berner, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

M. Dijamatovic : je souhaite faire une intervention avant la lecture des conclusions. Le fait que ce préavis soit déposé en même temps que le rapport n'est pas normal, mais la séance de début octobre ayant été annulée, nous n'avions pas d'autres possibilités. De plus, le calendrier fixé par le Canton est connu, c'est-à-dire que nous devons traiter ce taux

d'imposition toujours dans une phase où le budget de l'année prochaine n'est pas encore fixé. De ce fait, les données financières ne sont pas toujours très claires, surtout qu'il y a l'impact des coûts d'exploitation du nouveau collège et la rénovation des Crêtes.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 10/2014;
- vu le rapport de la commission chargée de son étude et oui les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide à l'unanimité

- d'adopter l'arrêté d'imposition de la commune de Saint-Sulpice pour l'année 2015, tel qu'il figure en annexe au présent préavis dont il fait partie intégrante.

7. Dépôt du préavis municipal no 11/14 « Demande d'un crédit de CHF 105'000.- pour la réfection de la place de jeux du Débarcadère ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Probst : ce qui m'interpelle concernant le budget de cette place de jeux, c'est le montant dévolu à la surface de sécurité. Beaucoup d'efforts ont été fournis pour cette sécurisation, mais la variété des jeux s'appauvrit. Il y a un manque de créativité et je propose à la commission quelques suggestions.

M. Dubuis : j'aurais une remarque concernant la page 3, je souhaiterais avoir des précisions sur les montants déjà dépensés.

Mme Burrus : j'ai un peu tiqué sur le fait que ces jeux étaient vieillissants, parce que cette place a été refaite il n'y a pas si longtemps. Mais dans ce préavis il n'est pas fait mention du contrôle du BPA, concernant les précautions à prendre.

M. le Syndic : tous les jeux qui sont prévus sont soumis aux normes du BPA. Quant au montant exorbitant des sols, c'est finalement pour que les enfants ne se blessent pas gravement. Nous n'avons pas le droit de renforcer des jeux qui deviennent délabrés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

8. Dépôt du préavis municipal no 12/14 « Demande d'un crédit de CHF 189'000.- pour le changement de logiciels, acquisition et virtualisation des serveurs informatiques ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pache : j'aimerais que le bureau nomme une commission qui soit compétente techniquement en relation avec les montants figurants dans ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

9. Dépôt du préavis municipal no 13/14 « Demande d'un crédit de CHF 2'700'000.- pour la rénovation du bâtiment des Crêtes, rue du Centre 60 ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : en page 3, on nous dit que la procédure de changement d'affectation est à bout touchant mais ma question est que l'on doit voter sur un crédit, sans savoir si effectivement l'accord pour ce changement sera obtenu ?

M. Jatton : j'ai déjà parlé de la procédure nécessaire à cette modification d'affectation. Aujourd'hui, nous avons l'accord formel du SDT pour mettre à l'enquête en relation avec ce changement d'affectation. Maintenant, que donnera cette mise à l'enquête, je ne peux pas répondre ; nous pourrions avoir 50 oppositions.

M. Dijamatovic : au sujet de la fixation des loyers, qui sera exécuté au niveau cantonal par le service des logements, je souhaiterais savoir, en fonction des améliorations techniques apportées, tel que l'effet minergie, si on en tiendra compte afin que le rendement de ces loyers soit correct ?

M. Jatton : le dossier va effectivement circuler auprès de ce service du logement et, en fonction du dossier, un montant au m2 sera fixé en tenant compte du rendement recherché.

Mme Burrus : je suis aussi étonnée que l'on nous demande de voter sur l'octroi d'un crédit avant la mise à l'enquête qui pourrait apporter d'éventuelles oppositions ; par contre je me réjouis que ce dossier progresse et qu'il corresponde bien à ce que demande la population. J'aurais une série de questions à savoir :

- puisque le contrôle des habitants va se déplacer aux Crêtes, qu'allez-vous faire du bâtiment du 14 avril ?
- pouvez-vous nous renseigner sur la couleur des façades et des volets ?
- avons-nous vraiment besoin de surfaces administratives au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage ?
- au rez-de-chaussée, je constate qu'il y a une seconde entrée, comme un sas, et je souhaiterais savoir pourquoi ?
- concernant l'appartement dans les combles, il est en duplex avec 2 chambres assez grandes et je suggère de mettre une petite pièce d'eau avec toilettes.
- Et, quel est le volume du bâtiment ? Un coût au m3 a-t-il déjà été calculé ?

M. Jatton : étant donné qu'il s'agit d'un dépôt de préavis, ces questions seront transmises à la commission.

M. Dubuis : j'aurais une question au sujet du bancomat. On mentionne que, vraisemblablement, il y en aura un, mais nous n'en sommes pas certains ?

M. Jatton : des contacts ont été pris avec plusieurs banques, mais rien n'est signé. L'association des commerçants nous a délégué un représentant d'une banque, dans le but de ne pas seulement retirer de l'argent, mais aussi de le déposer. Nous avons bon espoir et à ce jour deux banques sont intéressées. Tous les aménagements seront pris en charge par la banque.

M. Panzera : je propose que la commission immobilière traite ce préavis, car elle représente aussi les « antis » et les « pour » à une certaine époque ce qui permettrait d'évoluer dans un sens positif.

M. Pache : je dois dire que cela me fait un peu mal de dépenser CHF 2'700'000.- pour ce bâtiment surtout que je souhaitais la démolition et la reconstruction. A l'époque, on annonçait des coûts de rénovation de l'ordre de CHF 1'500'000.-. Rassurez-vous, pour moi le débat est clôt.

M. Bryois : ce n'est pas nous qui avons avancé les prix. Beaucoup de modifications se sont greffées sur le projet de base, ce qui provoque ce dépassement.

M. Jatton : il sera intéressant, lors des débats de la commission, de comparer les prix entre ces 2 projets.

M. Walpen : que se passerait-il dans l'éventualité d'un refus de ce préavis ?

M. Pache : je pense que le comité de l'initiative saisirait le département en charge des communes, ce qui serait en faveur des initiants. Ce serait aussi une première dans le canton de Vaud.

M. Jatton : je souhaiterais apporter une précision qui est que le Conseil accepte ce préavis, mais qu'il y ait un référendum contre cette décision.

M. Wessner : et si le PEP ne passe pas ?

M. Jaton : on verra après la mise à l'enquête. S'il y a des oppositions, j'espère qu'elles seront levées. Ne soyons pas pessimistes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et la commission immobilière traitera ce préavis.

10. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

M. le Président ouvre la discussion.

AJESOL : Mme Kaeser-Moser : l'assemblée générale aura lieu demain soir et je vous donnerai des informations lors de la prochaine séance.

ARASOL : Mme Probst : pas d'information

Conseil de la Planta : Mme Willi : pas d'information

ORPC : M. Moser : rien de spécial à signaler

PolOuest : M. Panzera : le budget 2015 a été approuvé en septembre dernier, avec une légère augmentation pour Saint-Sulpice en fonction du nombre d'habitants. Le Conseil d'Etat a l'art de confier de plus en plus de tâches aux polices régionales, et un préavis spécial sera traité le 19 novembre 2014.

Groupe consultation politique du PDI (Plan directeur intercommunal) : nous nous sommes réunis pour la première fois le 4 octobre, à la salle du conseil à Bussigny. Il y avait 16 représentants des 8 communes. On a tenté de nous expliquer quel était l'objectif d'un plan directeur intercommunal, mais en l'état, la démarche est peu claire. Néanmoins, sur le fond, l'initiative est très intéressante et je pourrai mieux vous informer après la prochaine séance qui aura lieu le 20 janvier 2015

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

11. Propositions individuelles et divers.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pache : concernant la communication de M. Jaton, au point 3, nous avons pu constater que nous avons déjà payé quelques millions et je me souviens que lors du vote sur le préavis en 2013, le financement n'était pas très clair, la trésorerie n'étant pas suffisante pour payer cash. Est-ce que la Municipalité peut nous expliquer de quelle façon on va financer l'entier de la somme ?

M. Jaton : l'aspect financier a été traité par un groupe de travail séparé et, à ce jour, l'emprunt n'a pas été nécessaire. Pour la suite, je crois savoir qu'il y a des emprunts en cours à des taux très intéressants.

M. le Syndic : effectivement, jusqu'à maintenant nous avons pu financer, ce qui est une chance, et nous avons des contacts avec des prêteurs qui vont nous aider à financer la suite à des conditions très favorables.

M. Weber : je souhaiterais revenir sur le chantier du collège, car j'ai vu qu'il y avait des avenants pour CHF 534'000.- et aussi d'autres sommes. J'ai constaté que c'était aussi pour des WC ; est-ce que cela a été pris sur les divers et imprévus ?

M. Jaton : les avenants, c'est l'aspect contractuel vis-à-vis de Losinger, puis c'est à nous de répartir ces avenants entre la construction, les divers et imprévus, les équipements. C'est un travail comptable de la commune.

M. Mouvet : je reviens sur l'intervention de M. Jaton au point 3 de l'ordre du jour, et sans rentrer sur le contenu des modifications apportées, la commission qui avant étudié ce préavis à l'époque avait demandé à la Municipalité un état financier de façon régulière, et je tiens à remercier M. Jaton pour sa présentation exemplaire.

Je rentre de plusieurs voyages en Afrique et j'ai constaté à quel point, dans notre commune, la réception des Natel est déplorable, ce qui est franchement indigne.

M. Jaton : je pense que l'on devrait faire une action commune auprès de Swisscom, à savoir émettre une lettre type de réclamation, car nous sommes intervenus une vingtaine de fois auprès de Swisscom et ce sans résultat.

Mme Fankhauser : et au sujet de la fibre optique ? On nous dit d'attendre d'année en année.

M. Jaton : ceci est une autre affaire qu'il faut traiter séparément.

Mme Probst : je reviens sur la proposition de M. Hirsch concernant l'aire de jeux du Parc du Russel, ceci particulièrement en vue de sa situation centrale dans le village et sa proximité aux installations scolaires. Cette aire offre aujourd'hui quelques installations pour les tout-petits, tels que des balançoires etc, ainsi que des installations sportives tels que terrains de basket, foot etc. En vue de l'augmentation des enfants dans la commune, il serait souhaitable d'utiliser davantage l'espace disponible dans ce parc et de compléter les installations avec, notamment, des installations adaptées pour des enfants âgés entre 8 et 14 ans, comme par exemple, cages à poule, tyroliennes, défis d'adresse, escalade, ainsi que des activités qui encouragent la créativité.

Il serait souhaitable que la Municipalité élabore un projet pour augmenter l'offre d'activités pour les enfants et/ou familles au Parc du Russel dans ce sens, de façon à ce que cet endroit privilégié soit utilisé davantage.

Par ailleurs, je souhaite réitérer une demande concernant la mise en ligne de tous les préavis, ainsi que les décisions prises au conseil sur le site de la commune.

M. Meyer : nous en avons déjà discuté, mais cela fait partie de la disponibilité du personnel communal. Nous en prenons note.

M. le Syndic : ce soir un préavis a été déposé concernant la rénovation du système informatique mais, actuellement nous travaillons avec des programmes qui datent de 2004. Si le préavis est accepté ce sera pour 2015.

Mme Burrus : j'ai entendu qu'à partir de 2015, toutes les places de parc dans la commune seront en zone bleu ? J'ai aussi été interpellée concernant la couleur des façades des 3 bâtiments construits sur le site de l'ancien Pré-Fleuri et souhaiterais savoir si la Municipalité a le pouvoir de décider sur ce sujet ?

M. Meyer : oui effectivement la Municipalité se penche sur le problème des places de parc. Il y aura toujours quelques zones blanches mais cela va se restreindre. Nous avons beaucoup de problèmes avec les étudiants qui parquent leurs véhicules à longueur de journée.

M. Jaton : au sujet de la couleur des façades, volets, etc. effectivement, la Municipalité est concernée. Concernant ces 3 bâtiments, nous avons eu une discussion et constaté que ce dégradé était intéressant. Nous sommes donc responsables de ce choix.

M. Glauser : à cette période, la gymnastique organise sa soirée, mais au vu des chantiers en cours, nous sommes contraints d'organiser uniquement un souper au Foyer paroissial le 22 novembre prochain.

M. del Boca : concernant la verrière du collège, j'attire l'attention sur les risques. Par exemple, à l'Hermitage, ils avaient fait une super verrière, mais au vu de la chaleur, ils ont dû l'équiper de stores et cela a coûté très cher.

M. Jaton : le bâtiment est minergie, donc le calcul thermique de l'intérieur du bâtiment est fait en fonction de cette verrière. Les spécialistes ont relevé qu'à certaines périodes de l'année, la température risque d'être élevée, mais cela en principe pendant les vacances scolaires. Un store peut être possible le cas échéant.

Mme Kaeser-Moser : j'ai croisé des Roms dans la région des Pierrettes et je me demandais si ces personnes logeaient dans notre commune, car il y a plusieurs maisons inhabitées dans ce secteur. De plus, ils déposaient des sacs poubelles noirs dans les containers.

M. Meyer : je n'ai pas connaissance de ce fait et je vous rendrai réponse plus tard.

M. Weber : le mercredi 5 novembre prochain à 20 h dans cette salle, nous aurons une assemblée constitutive d'un parti d'entente villageoise.

Mme Berner : au sujet du dépôt des rapports de commission au Greffe, il me semble que nous devons déposer 3 exemplaires, mais je crois que plusieurs systèmes existent et je souhaiterais clarifier cette situation.

M. Dijamatovic : concernant le groupe de travail du développement durable, un article a paru dans le dernier Serpeliou et ceci sera fait régulièrement. Je tiens aussi à remercier ceux qui nous ont fait parvenir des informations.

M. le Syndic : ce plan directeur intercommunal rejoint directement l'invitation faite sous le nom de « Rendez-vous de l'Ouest » le 6 décembre prochain à Renens.

M. Clerc Laurent : je vous ai fait part de notre étonnement par rapport à la manière dont le sujet du PDI avait été introduit auprès de ces 16 membres consultatifs, car nous n'avions pas très bien compris quel était l'objectif concret de cette initiative. Nous aurons plus d'informations lors de la prochaine séance en janvier au sujet des étapes et comment les communes pourraient jouer un rôle pour l'élaboration de ce plan directeur intercommunal. A la fin de cette séance, le groupe de travail, piloté par le SDOL, a informé l'ensemble des

membres qu'un stand public serait tenu pour informer la population. Une partie des membres de cette commission est étonnée que ce groupe s'adresse directement à la population et communique des objectifs, alors que la commission elle-même n'était pas informée.

M. Jaton : j'ai assisté à quelques séances de mise en place de ce concept et je pense qu'il faut faire attention au terme. Vous n'êtes pas une commission mais un groupe consultatif représentant les législatifs de ces communes.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président clôt à séance à 22h22.


M. Benito Quintas

Conseil communal
OFFICIEL
ST-SULPICE (Vaucluse)


M. Daniel Giroud